



NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 30/12/2019

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

1.2. Utilisation prévue du produit

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

1.3. Nom, adresse et téléphone du responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800)-099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US / CA

Skin Corr. 1B H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Repr. 2 H361

Aquatic Acute 3 H402

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US / CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

H402 - Nocif pour la vie aquatique.

H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) : P201 - Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : déplacer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P308 + P313 - En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Magasin verrouillé.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
2-Propénétrile, produits de réaction avec l'éthylènediamine hydrogénée, produits de réaction avec le benzaldéhyde, la diéthylènetriamine et la triéthylènetétramine hydrogénée	(N ° CAS.) 1173092-74-4	18 - 74	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
1,3-Benzenedimethanamine	(N ° CAS.) 1477-55-0	<9	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 3, H402
4-tert-butylphénol	(N ° CAS.) 98-54-4	<8	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411 Peigne. poussière
1,6-hexanediamine, 2,2,4-triméthyl-	(N ° CAS.) 3236-53-1	<3	Acute Tox. 4 (oral), H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Urée, N, N'-bis [3- (diméthylamino) propyl] -	(N ° CAS.) 52338-87-1	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des phrases H : voir section 16

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

** La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

Inhalation : Transporter à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux d'urgence.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. Sensibilisation cutanée. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Lentilles de contact : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Ingestion : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Les N-nitrosamines, dont beaucoup sont connues pour être des cancérigènes puissants, peuvent se former lorsque le produit entre en contact avec de l'acide nitreux, des nitrites ou des atmosphères à fortes concentrations d'oxyde nitreux. Acide nitreux et autres agents nitrosants, acides organiques (c.-à-d. Acide acétique, acide citrique, etc.), acides minéraux, agents oxydants et hypochlorite de sodium. Les produits corrodent lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. La réaction avec les peroxydes peut entraîner une décomposition violente du peroxyde, créant éventuellement une explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Composés azotés. Ammoniac. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Aldéhydes. Hydrocarbures non identifiés. Nitrosamine.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux. Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

Neutralisez avec précaution le liquide renversé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut dégager des vapeurs corrosives.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Manipulez les conteneurs vides avec précaution car ils peuvent toujours présenter un danger.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respectez les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un récipient résistant à la corrosion et / ou doublé.

Matériaux incompatibles : Acides. Oxydants. Les métaux.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

1,3-Benzenedimethanamine (1477-55-0)		
USA ACGIH	Plafond ACGIH (ppm)	0,018 ppm
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Peau - contribution potentielle significative à l'exposition globale par voie cutanée
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg / m ³)	0,1 mg / m ³

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Alberta	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Colombie britannique	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Manitoba	Plafond OEL (ppm)	0,018 ppm
Nouveau-Brunswick	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Terre-Neuve et Labrador	Plafond OEL (ppm)	0,018 ppm
Nouvelle-Écosse	Plafond OEL (ppm)	0,018 ppm
Nunavut	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Territoires du nord-ouest	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Ontario	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Île-du-Prince-Édouard	Plafond OEL (ppm)	0,018 ppm
Québec	PLAFOND (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Saskatchewan	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Yukon	Plafond OEL (mg / m ³)	0,1 mg / m ³

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Masque de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants. Vêtements anti-corrosion.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique et écran facial.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Jaune
Odeur	: Ammoniaque
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: > 212 °F (100 °C)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.04
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: 680 cP

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Peut réagir de manière exothermique avec l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente. Les N-nitrosamines, dont beaucoup sont connues pour être des cancérigènes puissants, peuvent se former lorsque le produit entre en contact avec de l'acide nitreux, des nitrites ou des atmosphères à fortes concentrations d'oxyde nitreux. Acide nitreux et autres agents nitrosants, acides organiques (c.-à-d. Acide acétique, acide citrique, etc.), acides minéraux, agents oxydants et hypochlorite de sodium. Les produits corrodent lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. La réaction avec les peroxydes peut entraîner une décomposition violente du peroxyde, créant éventuellement une explosion.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides. Oxydants. Les métaux.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion / Irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires / irritation : Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une sévère irritation qui évoluera en brûlures chimiques.

Symptômes / blessures après contact avec les yeux : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion : Peut provoquer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.

11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

1,6-hexanediamine, 2,2,4-triméthyl-(3236-53-1)	
ATE US / CA (oral)	500,00 mg / kg de poids corporel
1,3-Benzenedimethanamine (1477-55-0)	
DL50 Oral Rat	1090 mg / kg (espèce : Wistar)
Lapin cutané LD50	2 g / kg
CL50 Inhalation Rat	350 ppm / 4h
CL50 Inhalation Rat	1,34 mg / l / 4h (espèce : Wistar)
ATE US / CA (cutanée)	2000,00 mg / kg de poids corporel

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

4-tert-butylphénol (98-54-4)	
DL50 Oral Rat	4000 mg / kg
Lapin cutané LD50	2318 mg / kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général : Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

1,3-Benzenedimethanamine (1477-55-0)	
LC50 Fish 1	75 mg / l
EC50 Daphnia 1	15 mg / l
NOEC Crustacea chronique	4,7 mg / l

4-tert-butylphénol (98-54-4)	
LC50 Fish 1	4.71 - 5.62 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [flow-through])
EC50 Daphnia 1	3,9 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
LC50 Fish 2	6,9 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Cyprinus carpio [statique])
EC50 Daphnia 2	3,4 - 4,5 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [Statique])
ErC50 (algues)	14 mg / l (Exposition tme : 72 h - Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata [statique])
NOEC Chronic Fish	0,1 mg / l (espèce : Pimephales promelas)
NOEC Chronic Algues	0,32 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
4-tert-butylphénol (98-54-4)	
BCF Fish 1	34 - 240
Log Pow	2.44

12.4. Mobilité dans le sol

Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément à DOT

Nom d'expédition	: AMINES LIQUIDES CORROSIFS, NSA (2-propénitrile, produits de réaction avec l'éthylènediamine hydrogénée, produits de réaction avec le benzaldéhyde, la diéthylènetriamine et la triéthylènetétramine hydrogénée; 1,3-benzènediméthanamine)
Classe de danger	: 8
Numéro d'identification	: UN2735
Codes d'étiquette	: 8
Groupe d'emballage	: II



NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Numéro ERG : 153

14.2. Conformément à IMDG

Nom d'expédition : AMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, NSA (2-propénitrile, produits de réaction avec l'éthylènediamine hydrogénée, produits de réaction avec le benzaldéhyde, la diéthylènetriamine et la triéthylènetétramine hydrogénée; 1,3-benzènediméthanamine)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2735

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

EmS-No. (Feu) : FA

EmS-No. (Déversement) : SB



14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : AMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, NSA (2-propénitrile, produits de réaction avec l'éthylènediamine hydrogénée, produits de réaction avec le benzaldéhyde, la diéthylènetriamine et la triéthylènetétramine hydrogénée; 1,3-benzènediméthanamine)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2735

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II

Code ERG (IATA) : 8L



14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : AMINES LIQUIDES CORROSIFS, NSA (2-propénitrile, produits de réaction avec l'éthylènediamine hydrogénée, produits de réaction avec le benzaldéhyde, la diéthylènetriamine et la triéthylènetétramine hydrogénée; 1,3-benzènediméthanamine)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2735

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : II



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau
Urée, N, N'-bis [3- (diméthylamino) propyl] - (52338-87-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
1,6-hexanediamine, 2,2,4-triméthyl-(3236-53-1)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
4-tert-butylphénol (98-54-4)	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

15.2. Règlements des États américains

1,3-Benzènediméthanamine (1477-55-0)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses du droit de savoir
États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

15.3. Règlements canadiens

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Urée, N, N'-bis [3- (diméthylamino) propyle] - (52338-87-1)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

1,6-hexanediamine, 2,2,4-triméthyl-(3236-53-1)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

1,3-Benzenedimethanamine (1477-55-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

4-tert-butylphénol (98-54-4)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 12/30/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Peigne. poussière	Poussière combustible
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact avec la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NXT® Vapor Reduction Coating Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

NA GHS SDS 2015 (Can, US)